INFO CADRES

Sommaire

Reconnaissance des B..... 2
Test : vivez-vous l'une des situations suivantes ?..... 2
Info flash : rencontre CGT avec Madame le Maire..... 2
Emplois aidés en danger..... 3
Suppression massive de NBI QPV..... 3
Régime indemnitaire des A..... 4
Nantes au régime sec..... 4
Précarité : du respect pour les agents précaires..... 4

ÉDITORIAL

Depuis maintenant plusieurs décennies, les efforts sont toujours demandés aux mêmes.

Les plus pauvres sont montrés du doigt quand bien même ils ne sont responsables en rien du chômage de masse que nous connaissons. Les français sont plus de 8 millions à vivre en dessous du seuil de pauvreté selon l'INSEE et leur nombre augmente sensiblement d'année en année. Alors qui doit faire des efforts ?

Est-ce les plus démunis ?

Est-ce les agents publics de la mairie de Nantes ou d'ailleurs qui subissent le gel de leur point d'indice à répétition et les économies mesquines au quotidien dans les services : non remplacement des agents absents, suppressions de NBI, avancement de leur carrière au ralenti ou bloqué, manque de moyen matériel, charge de travail en augmentation...

Pour la CGT, c'est clair ! Les efforts sont toujours demandés aux mêmes et certains y échappent depuis plus de 30 ans. Nombre d'économistes ont déjà souligné l'inégalité de traitement entre les plus riches et le reste de la population. Les écarts se creusent.

Alors que la France occupe la seconde place dans le classement des pays versant le plus de dividendes, le nouveau gouvernement nous rejoue l'air de la baisse des déficits publics avec comme mesures : disparition programmée des emplois aidés, 70.000 suppressions de postes annoncées dans la territoriale, stigmatisation des services publics locaux, nouvelle baisse des dotations aux collectivités locales à hauteur de 13 milliards, hausse de la CSG au détriment des petites retraites notamment, baisse des APL. Voila pourquoi la CGT, avec d'autres organisations, appelle à la mobilisation en ce moment.

Syndicat CGT UFICT - Union Fédérale Interprofessionnelle des Ingénieurs, Cadres et Techniciens
syndicatville-ufict.cgt@mairie-nantes.fr / cgt-nantes.fr
Nantes, septembre 2017

RECONNAISSANCE DES B

Des avancements "peau de chagrin"

Sur **154 agents** de catégorie B répondant aux critères d'ancienneté pour avancer au grade supérieur, **seuls 21 agents** ont été nommés cette année, soit moins de 14 % des promouvables. En l'état, nous constatons un nouvel effet d'accumulation d'agents de catégorie B en attente de promotion. Les conséquences pour eux :

- Perte de pouvoir d'achat
- Allongement de la carrière
- Perte de régime indemnitaire
- Perte de traitement indiciaire
- Pour les agents partant à la retraite, perte possible sur le montant de la pension

La CGT a refusé de signer les accords nationaux, dont "l'accord PPCR", qui ont conduit à cette situation à la mairie de Nantes. Notre collectivité déclare pour sa part avoir dépensé deux fois moins que prévu (0,9% de croissance de la masse salariale dépensée contre 2% anticipés) pour appliquer ces mesures nationales.

TEST

Vivez-vous l'une des situations suivantes

Merci de cocher les cases vous concernant, le cas échéant…

□ Dégradation de la qualité du service public rendu
□ Ordres contradictoires / travaille dans l'urgence
□ Charge de travail en augmentation et délais non amendables
□ Carrière / avancement bloqués
□ Obtenir un poste plus élevé nécessite d'être coopté par la direction
□ Non-remplacement des absences/départs de collègues
□ Reproches sur votre manière de servir sans prise en compte de votre contexte dégradé
□ Locaux professionnels exigus/inadaptés, matériel obsolète/manquant
□ Impact réel des changements organisationnels appris à la dernière minute
□ Manque de confiance de votre hiérarchie

RÉSULTATS ET ANALYSE

Vous avez 0 cochée : tant mieux pour vous, vous êtes l'exception, mais vous pouvez être solidaire !

Vous avez entre 1 et 4 cases cochées : des améliorations sont à prévoir, vous devez donc envisager de vous mobiliser sans trop tarder…

Vous avez plus de 4 cases cochées : la mobilisation s'impose

En passant massivement les examens professionnels de principaux, vous pouvez limiter leurs impacts défavorables. Les élus CGT en C.A.P. sont à votre disposition pour plus d'information.

Enfin, nous réaffirmons que seule une mobilisation permettra d'obtenir de réelles avancées dans ce domaine… comme en 2015…

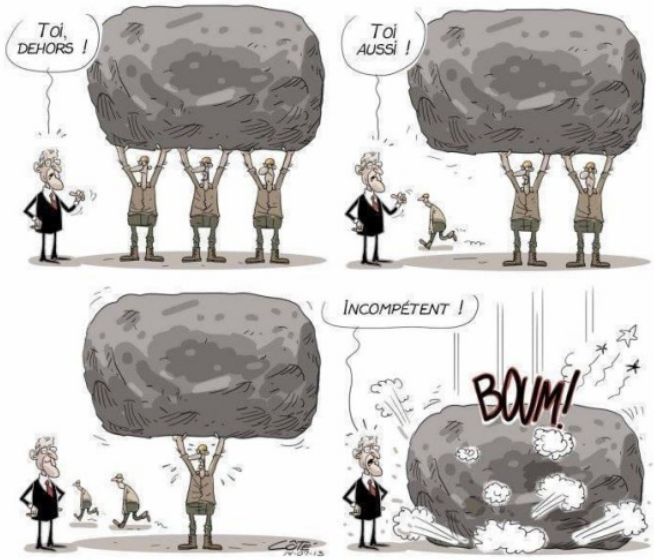

INFO FLASH

Rencontre CGT avec Madame le Maire

Nous avons rencontré Madame le Maire le 4 juillet dernier sur un format d'1 heure.
Il n'y avait pas d'ordre du jour donc la CGT a envoyé le sien avec les points suivants :

- Carrières et rémunérations
- Mutualisation des instances
- Emploi et résorption de la précarité
- Dialogue social

La CGT est favorable à cette espace de dialogue se déroulant dans un respect mutuel, quand bien même trop de revendications restent en attente. Vous trouverez le compte rendu de cette rencontre sur le site *cgt-nantes.fr*

EMPLOIS AIDÉS EN DANGER

La CGT Nantes en alerte !

Les gouvernements successifs à partir des années 1990 ont développé de manière importante des dispositifs de « contrats aidés », « d'emplois aidés », du type emploi d'avenir, et ainsi mis progressivement en place des mesures d'exonérations des cotisations sociales. Le dernier en date est le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi), dont l'utilité est très contestable. Le site Mediapart (23 août 2017) indique que chaque année les contrats aidés représentent 3 milliards pour l'État soit environ 7.500 € par emploi, tandis que pour sa part, le CICE c'est 20 milliards par an, soit environ 340.000 € par emploi.

La CGT a dénoncé de longue date ce type de mesures, dont l'effet pérenne sur l'emploi est pour le moins controversé. Mais supprimer les emplois aidés de manière brutale avec comme seule réponse la formation, n'est pas acceptable.

Cette suppression, c'est potentiellement 280 000 personnes (le cas échéant de familles) qui se verront reléguées de contrats précaires au rang du chômage avec les difficultés à vivre qui en découlent.
Notre syndicat considère que ce n'est pas l'utilité de l'emploi qui est en cause mais le statut de ces emplois, qui bien souvent compensent les manques des politiques publiques.

Localement, nous attendons, de Madame le Maire, qu'elle s'engage à pérenniser ces emplois au motif qu'ils répondent aujourd'hui à un besoin de service public des nantais.

DIALOGUE SOCIAL CHIMÉRIQUE

Suppression massive de NBI QPV

La CGT dénonce la suppression de centaines de NBI QPV (zones à caractère sensible) dont des agents ont eu connaissance par un arrêté adressé fin juillet en plein milieu des vacances !
Dès 2016, nous avions demandé par courrier à la collectivité à pouvoir travailler sur cette question. Deux réunions d'informations CGT organisées à destination des agents ont d'ailleurs montré le manque d'information des agents qui touche pourtant directement leur rémunération.
Au final, la CGT a assisté le jeudi 4 mai dernier à la seule réunion d'information avec l'administration, durant laquelle, notre organisation a été mise devant le fait accompli, sans espace de négociation.

La municipalité dit s'appuyer sur le décret n°2015-1386 pour justifier ces suppressions. Or, ce décret entraîne le passage de deux quartiers prioritaires supplémentaires sur le territoire Nantais. De plus, l'impact de l'article 1 du décret qui prévoit que les agents exerçant dans les "*services et équipements situés en périphérie de ces quartiers et assurant leur service en relation directe avec la population de ces quartiers*" n'a pas été discuté. Cet article va-t-il être appliqué par la municipalité au bénéfice des agents concernés ? Où est la transparence et le respect des droits des agents ?
Pour tous les agents subissant cette suppression, la municipalité a finalement fait le choix de mettre en place une Indemnité de Maintien de Rémunération non dégressive, sans passage préalable en comité technique.
En conséquence, l'agent perdra à terme cette IMR en cas de mobilité ou de réorganisation et perdra donc du pouvoir d'achat. La CGT reste à votre écoute si vous n'avez pas de NBI alors que vous pensez répondre aux critères légaux d'attribution.

RÉGIME INDEMNITAIRE DES A

Gommer les inégalités homme femme

Un régime indemnitaire catégorie A (RIFSEEP) va être mis en place regroupant le régime indemnitaire de grade et de fonction. La collectivité souhaite instaurer une part variable appelée Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) uniquement pour les hautes rémunérations. La CGT se positionne contre cette part variable pour toute les catégories. Ce serait ouvrir une porte à l'arrivée de critères subjectifs [au mérite] et leur cortège d'opacité.

Concernant les inégalités homme femme, il existe actuellement un différentiel de 325 euros en moyenne entre la rémunération de femmes et des hommes en catégorie A. Cette différence n'existe plus chez les C et B (source : rapport égalité homme femme VDN 2016).

La CGT souhaite que les moyens financiers soient prioritairement dirigés vers l'objectif d'égalité homme femme en revalorisant les filières A à majorité féminine. La collectivité dit partager cet objectif mais encore faut-il que cela se concrétise dans les faits...

COST KILLER

Nantes au régime sec

Qui donc a écrit ce qui suit ?
Entre 2014 et 2016, les effectifs en Équivalent Temps Complets ont été stabilisés (-24 ETC soit – 0,3%).
En 2 ans, la croissance du coût par agent est contenu à 2,5 % du fait :
- de la quasi absence de mesures impactant à la hausse le régime indemnitaire local (0,2 %)
- de la maîtrise des revalorisations salariales des agents contractuels
- du respect des budgets alloués pour les avancements de grade et promotions internes
- de mesures nationales ne représentant que 0,9 % de croissance de la masse salariale sur 2 ans contre plus de 2 % attendue pour la seule année 2017 (PPCR + valeur du point)
A noter que cette évolution est répartie inégalement en fonction des catégories de personnel : catégorie A 1,0 % ; catégorie B 2,3 % ; catégorie C 2,5 %
Source : données issues du document « *présentation du bilan de mi-mandat aux organisations syndicales du 21 juin 2017 »* réalisé par la collectivité.
Concrètement, des services entiers ont déjà été supprimés/externalisés.

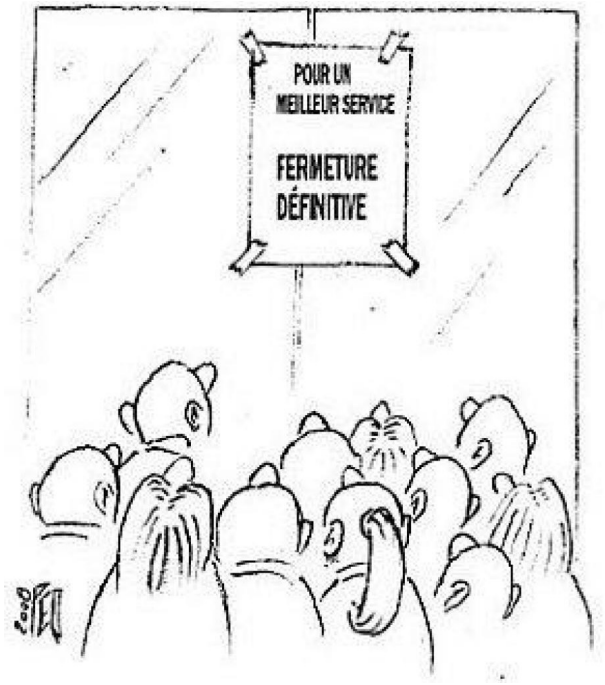

Dernier exemple, le service RSA du CCAS de Nantes où 50 postes de travailleurs sociaux ont été supprimés ou redéployés alors que dans le même temps les besoins en accompagnement social progressent. Pour la CGT, il convient de dénoncer ces politiques d'austérité sans fin, injustes, contre-productives…

PRÉCARITÉ

Du respect pour les agents précaires !

Les revendications de la CGT Ville de Nantes sont :
- une priorité aux emplois statutaires pour tout recrutement dans la collectivité avec création d'équipes volantes d'agents titulaires ou leur renforcement là ou elles existent déjà.
- la mise en conformité de la collectivité avec la loi du 29 décembre 2015. Cette loi établit une obligation de rédaction d'un contrat écrit aux employeurs publics (fin des recrutement par arrêtés municipaux).
- une demande de prolongement au-delà de 1 an pour les remplacements longs au titre de l'article 3-1 de la loi n° 83-634
- l'attribution aux agents précaires Ville du même régime de primes que celui existant à N.M. Pour l'heure, la collectivité a proposé scandaleusement de diminuer le montant des primes versées aux agents précaires de NM pour en verser aux agents précaires de la Ville !

En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter ou faites savoir à vos collègues concernés qu'ils peuvent nous solliciter pour obtenir des informations ou bénéficier d'un accompagnement syndical.